

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine
et de la Petite enfance, concernant
Les conventions-cadres

Qui dit nouvelle législature, dit renouvellement des conventions-cadres.

Afin d'assurer un financement pluriannuel et relativement stable, le Gouvernement recourt au mécanisme des conventions-cadres dans lesquelles sont fixées les missions, les conditions de financement et de contrôle des organismes subventionnés.

Madame la Ministre pourrait-elle me communiquer la liste des associations et organismes qui, dans le périmètre de ses compétences, bénéficient d'une convention-cadre?

Pour chacune d'entre elles, Madame la Ministre peut-elle préciser leur durée, leur date de fin et le montant annuel perçu par le bénéficiaire?

Enfin, il me revient qu'un certain nombre de ces conventions arrivent à échéance. Quelle est la stratégie de renouvellement?

Réponse de la Ministre Lescrenier:

[Mai 2025]

Concernant les subventions touristiques, jusqu'à présent, ces associations (voir tableau) bénéficiaient de conventions annuelles couvrant leur programme d'action. Nous définissons actuellement les actions et modalités de paiement sur la base de conventions pluriannuelles.

Ces renouvellements de convention se font en phase avec les priorités de la DPR, dans le contexte budgétaire wallon que nous connaissons et avec la volonté de simplification administrative.

Concernant les associations et organismes subventionnés sur les budgets du Patrimoine, les instructions ont été données afin que les arrêtés ministériels me soient présentés dans les meilleurs délais, pour les missions couvrant l'année 2025.

Nous sommes également dans une année de transition. En concertation avec l'AWaP et les associations concernées, je souhaite analyser l'opportunité de prévoir les conventions pluriannuelles, afin d'assurer une sécurité d'action aux associations et organismes concernés, tout en répondant aux enjeux « patrimoine » de la Déclaration de politique régionale.

Actuellement, seule une association bénéficie d'une convention-cadre pluriannuelle: l'Abbaye de Villers-la-Ville ASBL (convention 2021-2025 – 550.000 euros).

TABLEAU

SUBVENTIONS 2025 – ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES – CONVENTIONS ANNUELLES		
THÉMATIQUE	OPÉRATEURS	MONTANT
Accessibilité	ACCESS-I	100.000 €
Attractions	LES PLUS BEAUX VILLAGES DE WALLONIE	35.000 €
Commercialisation	BELGIAN TRAVEL CONFEDERATION	60.000 €
Commercialisation	UPAV (Ancien BTA)	75.000 €
Hébergement	CANOPEA	56.000 €
Parcs nature	FEDE PARCS NATURELS WALLONIE	45.000 €
Parcs nature	PARCS ET JARDINS DE WALLONIE	90.000 €
Randonnées	PRO VELO	45.000 €
		506.000 €